

ORDRE DU JOUR

NOTE.—Les lettres A.F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues;
A. qu'il l'était en anglais, F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

Pour mardi, 2 septembre 1919.

No 1.

1er septembre—Prise en considération du discours prononcé par Son Excellence le Gouverneur général à l'ouverture de la troisième session du treizième parlement.
—(L'honorable M. Nicholls).

OTTAWA: Imprimé par J. DE L. TACHÉ, imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1919.